

Avant les ratés de la campagne, Adrexo était déjà dénoncé par ses salariés

PAR DAN ISRAËL

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 23 JUIN 2021



© capture d'écran du site d'Adrexo

Le spécialiste de la distribution de prospectus est entré dans la lumière en raison de sa gestion désastreuse du matériel de «propagande électorale». Les conditions de travail y sont dénoncées depuis longtemps et les condamnations s'enchaînent.

Le récit est malheureusement banal pour qui connaît les conditions d'emploi des intérimaires dans certaines entreprises françaises. Mais le contexte et le nom de l'employeur final le sont bien moins. Dans le cadre d'un petit boulot tout récent, Sophia* (son prénom a été modifié) s'est plaint auprès de Mediapart d'avoir été payée bien moins d'heures que celles qu'elle a réellement effectuées, pour cause de badgeuse régulièrement déficiente et de non-prise en compte de certaines opérations de préparation, nécessaires pour effectuer son travail.

Malgré des réclamations régulières auprès de divers responsables, la jeune femme n'a pas encore obtenu de réponse satisfaisante et elle envisage de saisir les prud'hommes si la situation n'est pas régularisée dans les prochains jours.

Une situation relativement classique mais qui fait dresser l'oreille lorsqu'on comprend que Sophia a travaillé ces dernières semaines chez Adrexo pour distribuer la « propagande électorale » (les professions de foi et les bulletins de vote) de plusieurs candidats aux élections régionales et départementales,

dont le premier tour s'est déroulé dimanche 20 juin. Elle a déjà prévu de travailler pour le second tour, de mercredi 23 à samedi 26 juin.



© capture d'écran du site d'Adrexo

Depuis plusieurs jours, Adrexo est au cœur de multiples accusations d'avoir mal fait le travail pour lequel il avait été désigné : d'innombrables citoyens n'ont pas reçu l'enveloppe électorale qui leur était destinée, des courriers ont été retrouvés **entassés sur des boîtes aux lettres**, dispersés **dans des poubelles** ou **dans la nature**, voire... **brûlés en lisière de forêt**.

Les ratés ont été récurrents. Une lecture de la presse régionale permet d'en trouver la trace en **Haute-Loire**, en **Maine-et-Loire**, dans le **Pas-de-Calais**, dans le **Cantal** ou en **Indre-et-Loire**, dans le **Cher** ou les **Ardennes**.

« *La défaillance du service public national des élections est inacceptable et ne peut qu'alimenter l'abstention* », **avaient prévenu** le 19 juin l'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France et régions de France, suivies par presque tous les responsables politiques nationaux. Un exemple éclatant des conséquences délétères que peut revêtir l'externalisation des actions de service public, **récemment dénoncées** par le collectif de hauts fonctionnaires Nos Services publics.

Appartenant au groupe Hopps, qui détient aussi Colis privé, et revendiquant 18 000 salariés, Adrexo a été la première entreprise privée à remporter des marchés de distribution de matériel électoral officiel, **en mars**. En théorie, cette possibilité **avait été ouverte** en 2005, mais La Poste en avait conservé le monopole jusque-là.

Désormais, Adrexo, qui se présente comme « *le leader privé de la distribution d'imprimés publicitaires, de courriers adressés et de petits colis en France* », a le droit de faire parvenir les professions de foi

des candidats aux électeurs de sept régions (Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes), comptant 51 départements. Et ce en théorie pour les quatre ans à venir, donc également pour l'élection présidentielle du printemps prochain.

Ce lundi 21 juin, le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a convoqué l'entreprise, ainsi que La Poste, qui continue à travailler pour les cinq régions restantes, pour la sermonner. « *Il leur a rappelé l'obligation de résultats qui les liait. Il leur a demandé expressément de garantir que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent pas pour le second tour* », indique le ministère dans un communiqué. Le ministre a aussi averti que « *tous les enseignements des erreurs commises seront tirés au lendemain du second tour de ces élections* ».

Pour cette semaine, les préfets superviseront la mise sous pli et la distribution de la propagande électorale et « *une cellule opérationnelle de suivi de la distribution* » sera mise en place, avec un point sur la situation « *réalisé deux fois par jour [...] pour traiter dans les plus brefs délais les incidents signalés* ».

Voilà qui fait désordre pour une entreprise **qui se vantait** en mars d'avoir obtenu l'appel d'offres grâce à « *son maillage territorial et son expertise avérée sur le marché de la distribution de courriers* », mais aussi grâce à « *la qualité et l'engagement des équipes commerciales et opérationnelles* ». Une promesse qui avait aussi séduit Sophia, recrutée par le biais de l'agence d'intérim en ligne GoJob, comme des milliers d'autres salariés ponctuels (des centaines d'annonces ont été passées **dans la Marne** ou **en Bourgogne**).

« *Moi qui pensais faire un petit boulot utile car au service de notre système démocratique, je m'attendais à ce que ce soit sérieux*, lance la jeune femme. *Comme on nous l'a répété plusieurs fois chez Adrexo, ce sont des enveloppes du ministère de l'intérieur que nous distribuons, et c'est une responsabilité ! En cas de manquement, nous pouvons être lourdement*

sanctionnés... Mais, apparemment, ce sérieux et cette responsabilité ne nous sont pas destinés, à nous les petites mains. »

La rancœur de Sophia est très largement partagée, bien au-delà du monde politique qui vient de découvrir à ses dépens les problèmes de fiabilité de l'entreprise – l'entreprise **vient d'assurer** sans ciller que les « *perturbations* » sont dues à une « *cyberattaque* » dont elle aurait été « *victime* » en mai.

« Épuisement et surmenage »

Car, outre les problèmes de distribution des enveloppes destinées aux électeurs, Adrexo est loin d'être une entreprise inconnue pour qui s'intéresse aux conditions de travail des salariés les plus précaires.

Depuis une dizaine d'années, on croise son nom dans de nombreux témoignages, et dans de multiples contentieux judiciaires. Fin 2019, John* (son prénom a été modifié) avait déjà témoigné auprès de Mediapart de pratiques proches de celles que raconte Sophia.

John racontait avoir constaté que parmi la « *cinquantaine de distributeurs* » de prospectus et de courriers qu'il avait côtoyés dans le centre d'Île-de-France où il avait brièvement travaillé, « *aucun ne travaillait avec une badgeuse, ni en préparation, ni en distribution* », et qu'il n'en avait même pas vu « *qui traînait sur un bureau ou ailleurs, comme [il a] pu en voir chez un concurrent* ».

« *En pratique, le responsable de centre vous dit que la badgeuse est donnée seulement après la période d'essai. Ou encore vous fait clairement comprendre que, quoi qu'il arrive, il a la main sur nos temps de travail déclarés...* », déclarait John.

Il indiquait n'avoir tenu que trois semaines à son poste de distributeur, avant d'être placé en arrêt-maladie « *pour cause d'épuisement et de surmenage* », alors qu'il n'avait pas 40 ans et disposait de « *toutes [ses] capacités physiques* ». Contacté, Adrexo n'a pas répondu à nos questions.

Sophia et John ne sont pas les seuls, loin de là, à critiquer leur employeur éphémère. Les conditions de travail déplorables des distributeurs de prospectus d'Adrexo ont été racontées dès 2011 **par L'Humanité**,

mais aussi **sur le site Basta !** par le journaliste Julien Brygo, qui a **repris cette enquête** pour son livre *Boulots de merde* publié en 2016 avec Olivier Cyran (*regarder notre entretien sur le livre*).

À l'époque, le journaliste estimait que « *chez Adrexo, le salaire moyen est de 400 euros pour une bonne soixantaine d'heures de travail mensuelles* ». Et le travail y est physique, puisqu'il demande de conditionner et de transporter des dizaines et des dizaines de kilos de papier. Il faut par ailleurs travailler chez soi, et faire sa tournée avec sa propre voiture...

Logiquement, seuls les plus précaires s'y risquent : retraités en recherche de complément de revenu, étudiants, personnes ayant besoin d'un boulot coûte que coûte, comme des femmes enceintes accumulant les heures pour avoir droit à un congé maternité.

En 2015, la documentariste Nina Faure consacrait à ce sujet **un documentaire efficace**, disponible gratuitement sur le site de la société de production C-P Productions. Le film reprend notamment des extraits d'une enquête d'«*Envoyé spécial*», qui avait suivi en 2012 le travail d'Adrien, 81 ans, peinant à distribuer les prospectus aussi vite qu'il le devait et passant ses week-ends à préparer avec sa femme, gratuitement, les paquets de documents à distribuer dans la semaine...

Raymond D., 75 ans, mort 19 jours après avoir repris le travail

En août 2011, un autre retraité, Raymond D., 75 ans, est mort, 19 jours après avoir repris le travail chez Adrexo, comme Mediapart **l'avait raconté**. Incapable de subsister avec sa retraite de 740 euros, il avait accepté ce travail ardu, payé 238 euros par mois, pour 26 heures mensuelles, alors qu'il était bien incapable de l'accomplir : il devait soulever plusieurs centaines kilos de papier par jour, mais il était cardiaque, diabétique, marchait péniblement et avait déjà été victime d'un infarctus.

Adrexo a été condamné en 2015 à payer à sa famille 5 000 euros de dommages et intérêts, pour défaut de visite médicale et manquement à l'obligation de santé et de sécurité au travail.

En août 2020, Mediapart **a aussi relaté** le cas de Fisayo, un Nigérian sans papiers et distributeur de prospectus au « noir » pour un sous-traitant d'Adrexo.

Face à ces témoignages, une citation tirée d'une enquête du magazine *Marianne* en octobre 2009 **refait régulièrement surface**. Frédéric Pons, dirigeant de l'époque d'Adrexo, et à nouveau aux commandes actuellement, vantait le modèle de son entreprise : « *Honnêtement, j'estime qu'Adrexo rend service à ces gens: grâce à ce boulot, ils se maintiennent en forme et économisent un abonnement au gymnase club. Rémunérés pour faire du sport: il n'y a pas de quoi crier au servage.* »

Sans grande surprise, les déboires judiciaires de l'entreprise sont très nombreux. Dès 2009, les prud'hommes de Nantes **la condamnaient** à verser la somme faramineuse de 953639 euros à 23 salariés, officiellement employés à temps partiel alors qu'ils travaillaient à temps plein.

Ce motif de condamnation poursuit l'entreprise depuis lors, et les sommes à déboursier sont régulièrement vertigineuses : 30000 euros d'amende en appel face **à la cour d'appel de Pau** et 480000 euros pour 13 salariés face **à celle de Grenoble** en 2012, 600000 euros pour 17 salariés **à Saint-Nazaire** en 2018, près de 140000 euros en appel **pour un couple de l'Orne** en 2020...

Au cœur de ces contentieux, on trouve la notion de « préquantification » du temps de travail : pendant très longtemps, Adrexo, tout comme son principal concurrent, Mediapost, filiale de La Poste, fixait arbitrairement (et rémunérait) un certain nombre d'heures de travail, sans prendre en compte le temps de travail réellement effectué.

Devant la multiplication des réclamations, le ministère du travail avait publié en 2007 un décret autorisant cette pratique, prévue par la convention collective du secteur. Le Conseil d'État avait annulé ce décret deux ans plus tard. Le ministère l'avait donc réécrit en 2010, pour le voir à nouveau annulé en 2012. Depuis, la justice **condamne régulièrement**

l'entreprise s'il s'avère qu'elle était informée que ses salariés dépassaient les heures prévues par la préquantification.

Adrexo sauvé par le gouvernement en 2019

Jusqu'à 2016, Adrexo appartenait à Spir Communication, une filiale du groupe Sipa Ouest-France. Mais il a été repris début 2017 par Hopps, groupe copiloté par Frédéric Pons. Cependant, en septembre 2019, le groupe tout entier **a été à deux doigts** de faire faillite. Il a fallu que le ministère de l'économie s'en mêle pour obtenir le gel de ses dettes à l'Urssaf, puis obtienne 1,5 million d'euros d'aide de la métropole Aix-Marseille (son siège social est à Aix-en-Provence).

Les motifs d'inquiétude sur cette entreprise auraient donc pu être sérieux pour le gouvernement, bien avant le premier tour des élections régionales. Pourtant, le 13 mai dernier, Gérald Darmanin, alerté par un sénateur, balayait encore les critiques, **en déclarant** qu'il « *semblerait totalement anachronique d'empêcher l'État d'externaliser la distribution de la propagande*

jusqu'aux boîtes aux lettres des électeurs, secteur qui est aujourd'hui ouvert à la concurrence, alors même que l'État s'efforce d'optimiser ses ressources dans le cadre d'une politique générale de meilleure gestion des deniers publics ».

Aujourd'hui, le principal syndicat de l'entreprise, la CAT, **relaye** la « *honte* » des salariés « *devant le traitement médiatique qui entoure leur entreprise* », dont les actionnaires ont, assure le syndicat, « *très souvent un comportement incompatible avec des relations sociales normales* ».

La CAT **estime** qu'« *Adrexo s'est précipité sur ce marché pour des raisons financières en n'ignorant pas ses lacunes chroniques* » et tire une fois encore le signal d'alarme : pour le second tour, l'entreprise n'aura que quatre jours pour distribuer les professions de foi et doit embaucher des milliers de personnes. Dans quelles conditions ? « *Le plus "facile" est passé, estime le syndicat. Reste maintenant ce que tout le monde dans l'entreprise craint depuis le début, le second tour.* »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.